

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 17. — Cl. 3.

N° 764.665

Obturbateur photographique.

Société anonyme GITZO résidant en France (Seine).

Demandé le 29 novembre 1933, à 16^h 53^m, à Paris.

Délivré le 12 mars 1934. — Publié le 25 mai 1934.

Le présent brevet a pour objet un obturbateur photographique, qui ne comporte pas l'armé préalable et qui est construit de façon à permettre un accès facile aux
5 pièces en mouvement.

On comprendra mieux les caractères de l'invention et la combinaison sur laquelle elle repose en lisant la description qui va suivre en regard du dessin annexé dans
10 lequel :

La figure 1 montre l'ensemble de la mécanique supposant enlevée la partie qui contient les volets obturbateurs et le diaphragme.

15 Les figures 2, 3 une coupe suivant II-II et III-III de la figure 1.

En principe l'obturbateur est constitué par deux demi-boîtiers qui s'engagent et se fixent l'un sur l'autre, et dans le
20 centre desquels est vissée l'optique photographique. Dans l'un d'eux se trouvent les volets habituels et le diaphragme; dans l'autre toute la mécanique avec ses commandes. La liaison est faite entre les
25 volets et la mécanique par l'engagement d'un téton du cercle des volets dans une mortaise d'une pièce mobile de la mécanique.

Sur le dessin on voit en 1 le disque principal de commande, qui présente vers
30 l'extérieur un certain nombre de saillies, oreilles ou rampes, 1a, 1b, 1c, 1d, 1e, 1f, 1g.

Parmi celles-ci 1b sert à la commande d'ouverture et de fermeture; 1c pour la pose; 1d est une butée de repos; 1f pour
35 la commande des mouvements; 1g pour le rappel du disque à sa position de repos.

Ce disque 1 peut tourner autour d'un cercle 2 fixe de la platine principale 3 qui constitue le fond d'un des demi-boîtiers
40 de l'obturbateur. Sur cette platine un axe 4 fixe sert d'articulation à une pièce 5 qui offre un bec 5a pour l'appui d'un ressort 6, bandé sur un téton fixe 7.

Cette pièce 5 offre encore une mortaise
45 5b dans laquelle s'engage le téton du cercle des volets obturbateurs (non représenté ici), un talon 5c contre lequel vient buter le bec 1d du disque 1, ce qui détermine la position de repos et du disque 1 et de la
50 pièce 5; enfin un bec 5d qui présente une saillie inférieure face au talon 1b, et un talon 5e qui appuie sur le bord du disque 1 pour le guidage.

Dans le talon 1b est ménagée une rainure 1k correspondant à la saillie de 5d.

Si par une manœuvre commandée du disque 1, on provoque sa rotation dextrorsum, la saillie de 5d passe dans la rainure 1k; quand elle la dépasse, elle franchit
60 le rebord d'un ressort 8 qui s'abaisse, se relève et oppose une rampe 8a. A ce moment si le disque 1 est abandonné la saillie 5d suit d'abord la rampe 8a, puis le bord 1ba

Prix du fascicule : 5 francs.

de la saillie *1b* ; la pièce 5 oscille et commande l'ouverture des volets obturateurs par le déplacement de la mortaise *5b*. Ceux-ci s'ouvrent et restent ouverts tant que *5d* glisse sur le bord concentrique de *1b* ; la fermeture brutale s'exécute par la retombée de *5d* le long de *1bc*.

C'est l'instantané dont la durée sera celle du glissement de *5d* sur *1b* ; elle sera réglée au $1/25^\circ$, $1/50^\circ$, $1/100^\circ$... par la pression du ressort 9 qui pousse le talon *1g* du disque 1 ; cela est possible par le réglage d'un talon dans les rainures *ad hoc* de la façade de l'obturateur.

La commande du mouvement qui vient d'être décrit est assurée par l'entraîneur 12, axé en *12c* et rappelé par l'appui du ressort *12d* sur le talon *12e*. Il est déplacé par le poussoir habituel (non représenté) qui passe dans la gaine 11, ou par le levier 19 placé sur l'autre face de la platine et axé en *19a*.

Sur la pièce 19 une rampe *19b* s'engage dans la rampe de la pièce 18, articulée sur *1f*. Ceci pousse le disque 1 dextrorsum à l'encontre du ressort 9. La pièce 18 tourne autour de son axe *18a* ; le téton *12a* échappe son extrémité, ce qui libère le disque, rappelé par le ressort 9. L'entraîneur 12 est ramené à sa position de repos en passant sur l'autre face de la rampe 18 qui s'efface en tournant autour de l'axe *12c* et laisse ainsi passer le téton *12a*.

Pour la pose, on a aménagé deux pièces superposées 14, 15, oscillant autour du même axe 13 et poussées en sens inverse par le même ressort 16 appuyant sur le talon *14e* et sur le talon *15e*.

Pour la pose en deux temps, elle est exécutée par la pièce 14.

Cette pièce 14 est pourvue d'un bec *14a* et d'une mortaise *14b*. Le bec vient enclencher la saillie *1c*, et la mortaise s'engager avec le téton *12b* de l'entraîneur. Si, par une position déterminée d'une rampe mobile portée par l'autre face de la platine, on permet au téton *14d* un déplacement suffisant, celui-ci quand passera le téton *1c*

du disque manœuvré par l'entraîneur 12 l'accrochera et l'arrêtera. A ce moment le téton *12b* de cet entraîneur est pris dans le crochet *14b*. Tout est immobilisé ; et dans cette situation le talon *5d* reste sur la rampe *1b*, les volets sont ouverts et restent ouverts.

Il faut manœuvrer à nouveau l'entraîneur 12, pour que son téton *12b* appuie sur le crochet *14c*, fasse basculer la pièce 14, libère le téton *1c*, permettant le retour du disque au repos, et par suite le glissement de *5d* sur la rampe *1bc*, c'est-à-dire l'oscillation de la pièce 5 qui provoque la fermeture des volets.

Pour la pose en un temps, c'est la pièce 15 qui intervient. La position de la rampe mobile limitant le déplacement de *14d*, ne permet plus un aussi grand déplacement du bec *14a* ; il ne pourra donc pas venir enclencher le talon *1c*. Mais la pièce 15 comporte un bec *15a* et une rampe *15b*, excentrée. Quand on manœuvre l'entraîneur 12, le téton *5d* vient sur *1c* ouvrant les volets. A ce moment le crochet *15a* est en prise avec le bec *1c* ; la rampe *15b* s'appuie sur le téton *12b*, l'ensemble est en position stable. Si alors on lâche l'entraîneur 12, le téton *12b* en remontant appuie sur la rampe *15b*, fait basculer 15, dégage *15a* de *1c*, libère le disque 1 qui peut revenir en arrière et *5d* tombe le long de *1bc*, provoquant la fermeture des volets par oscillation de 5.

L'obturateur pourra être pourvu des organes habituels connus, retard à la commande, minuterie pour se photographier soi-même, etc.

RÉSUMÉ.

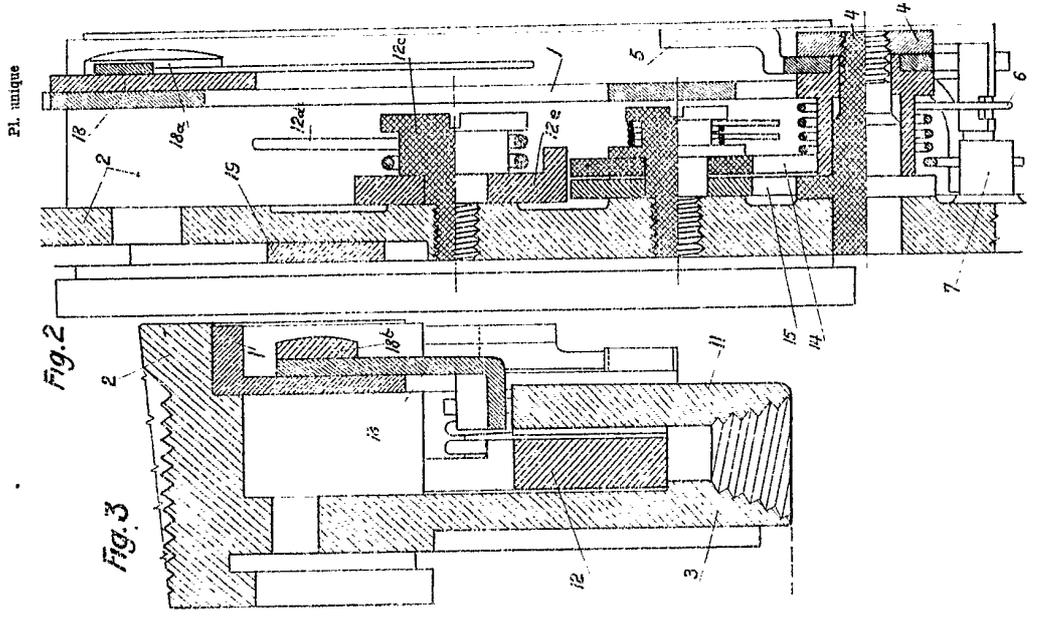
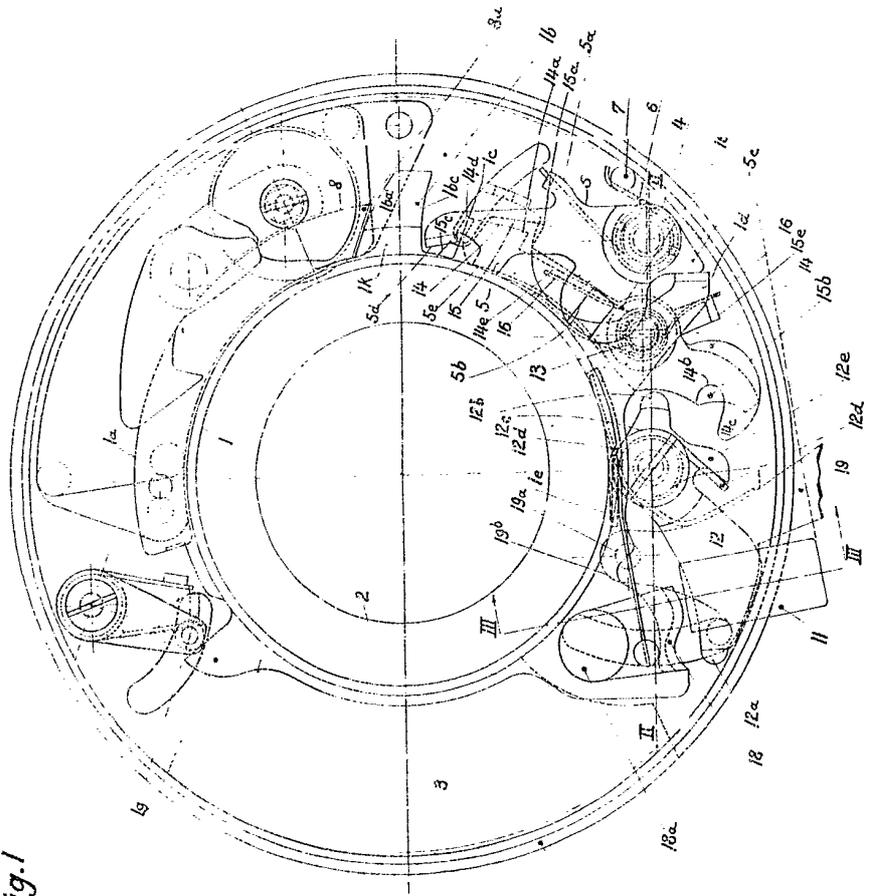
Obturateur photographique, qui ne comporte pas l'armé préalable, et qui est construit de façon à permettre un accès facile aux pièces en mouvement.

Société Anonyme GITHO.

Par procuration :

A. MONTEILHET.

Fig. 1



Pl. unique

Fig. 1

